



## Adoption plénière ou non, et héritage

Par **momo73**, le **23/10/2015 à 20:44**

Ma mère a adoptée en 2009, une fille âgée d'environ cinquante cinq ans. En peu de temps elle a pris toute la place, a fait vendre la maison, les appartements, m'a fait partir de l'appartement de ma mère, celle-ci a fait un AVC sa fille ne m'a pas prévenue, lorsqu'elle est partie en rééducation dans deux autres endroits. Et enfin quand elle est entrée en maison de retraite !!!! Je me rend compte qu'elle avait réussi à me faire signer pour récupérer une assurance vie, et avait procuration sur les comptes de ma mère! (Depuis placée sous tutelle)  
Puis je revenir sur cette adoption, comment récupérer mon assurance vie !!!

Merci de votre réponse

Par **serge74**, le **23/10/2015 à 20:52**

"elle avait réussi à me faire signer pour récupérer une assurance vie"  
c'est à dire ?

Par **momo73**, le **24/10/2015 à 08:48**

Donc, j'ai deux assurances vie, et voulant acheter une maison, la banque me dit impossible! Cette fille a récupéré l'assurance vie et est bénéficiaire acceptant !!!! Donc je ne peux plus rien acheter!!